

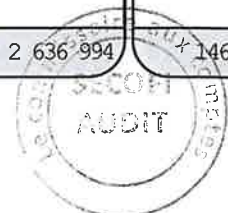
BILAN ACTIF

Sanjudy

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	42 946	42 946	0	0			
	Fonds commercial (1)	945 667	776 257	169 410	254 123	84 713	33.34	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	289 292	265 665	23 627	21 962	1 666	7.58	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	660 268		660 268	660 268				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	10 964		10 964	12 708	1 744	13.72		
Total II	1 949 137	1 084 868	864 269	949 060	84 791	8.93		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	2 791		2 791	2 791			
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	831 715	204 288	627 426	749 397	121 971	16.28	
	Autres créances	86 034		86 034	43 894	42 140	96.00	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	500 000				
Disponibilités	371 172		371 172	348 148	23 025	6.61		
Charges constatées d'avance (3)	38 326		38 326	43 703	5 377	12.30		
Total III	1 830 038	204 288	1 625 750	1 687 934	62 184	3.68		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 779 176	1 289 157	2 490 019	2 636 994	146 975	5.57		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0



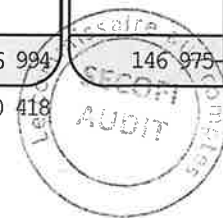
BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 281 820)	281 820		281 820			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 338		12 338			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	28 182		28 182			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	879 608		646 728		232 881	36.01
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	189 567		332 881		143 314	43.05
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 391 515		1 301 948		89 567	6.88	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	10 767		10 767			
	Total III	10 767		10 767			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	320 109		487 136		167 026	34.29
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	229 585		229 683		97	0.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 103		221 170		5 933	2.68
	Dettes fiscales et sociales	188 096		261 228		73 132	28.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	17 912		7 051		10 861	154.02	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	104 932		118 012		13 080	11.08
	Total IV	1 087 738		1 324 279		236 542	17.86
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 490 019		2 636 994		146 975	5.57

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

926 058

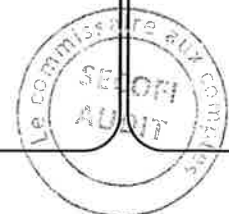
990 418



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 259 373	176 930	2 436 303	2 490 830		54 527	2.19
Chiffre d'affaires NET	2 259 373	176 930	2 436 303	2 490 830		54 527	2.19
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 000	6 000		4 000	66.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 103	49 604		29 501	59.47
Autres produits			116	225		109	48.46
Total des Produits d'exploitation (I)			2 458 522	2 546 659		88 137	3.46
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 438 124	1 393 163		44 961	3.23
Impôts, taxes et versements assimilés			27 591	22 645		4 946	21.84
Salaires et traitements			410 764	366 943		43 821	11.94
Charges sociales			108 684	127 321		18 637	14.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 679	93 000		8 679	9.33
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			38 370	42 190		3 820	9.06
Dotations aux provisions				10 767		10 767	100.00
Autres charges			90 590	106 244		15 654	14.73
Total des Charges d'exploitation (II)			2 215 802	2 162 273		53 528	2.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			242 721	384 386		141 665	36.85
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	44 045		56 399		12 354	21.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			25 257		25 257	100.00
Total V	44 045		81 656		37 610	46.06
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	20 176		20 158		18	0.09
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	20 176		20 158		18	0.09
2. Résultat financier (V-VI)	23 869		61 498		37 628	61.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	266 590		445 883		179 293	40.21
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	187		638		452	70.76
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	187		638		452	70.76
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			386		386	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			386		386	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	187		252		66	26.07
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	77 210		113 255		36 045	31.83
Total des produits (I+III+V+VII)	2 502 754		2 628 953		126 199	4.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 313 187		2 296 072		17 115	0.75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	189 567		332 881		143 314	43.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

2 113
ARICE

3 113

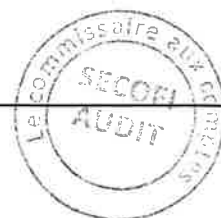


ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Fonds commercial	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	992 612		
Installations générales agencements aménagements divers	84 326		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	203 193		18 632
TOTAL	287 519		18 632
Autres participations	660 268		
Prêts, autres immobilisations financières	12 708		
TOTAL	672 976		
TOTAL GENERAL	1 953 107		18 632

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 999	988 613	988 613
Installations générales agencements aménagements divers			84 326	84 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 859	204 966	204 966
TOTAL		16 859	289 292	289 292
Autres participations			660 268	660 268
Prêts, autres immobilisations financières		1 744	10 964	10 964
TOTAL		1 744	671 232	671 232
TOTAL GENERAL		22 601	1 949 137	1 949 137

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	639 936	84 713	3 999	720 650
Installations générales agencements aménagements divers		84 326			84 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		181 231	16 966	16 858	181 339
TOTAL		265 557	16 966	16 858	265 665
TOTAL GENERAL		905 493	101 679	20 857	986 315
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	84 713			
Matériel de bureau informatique mobilier		0	16 966		
TOTAL		0	16 966		
TOTAL GENERAL		84 713	16 966		



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	10 767				10 767
TOTAL	10 767				10 767

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	98 553				98 553
Sur comptes clients	186 022	38 370	20 103		204 288
TOTAL	284 575	38 370	20 103		302 841
TOTAL GENERAL	295 342	38 370	20 103		313 608
Dont dotations et reprises d'exploitation		38 370	20 103		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 964	0	10 964
Clients douteux ou litigieux	247 850	247 850	
Autres créances clients	583 865	583 865	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	244	244	
Impôts sur les bénéficiaires	37 846	37 846	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 012	37 012	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 339	2 339	
Groupe et associés	5 561	5 561	
Débiteurs divers	3 033	3 033	
Charges constatées d'avance	38 326	38 326	
TOTAL	967 039	956 075	10 964

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	47	47		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	320 062	168 182	151 880	
Emprunts et dettes financières divers	13 800	4 000		9 800
Fournisseurs et comptes rattachés	227 103	227 103		
Personnel et comptes rattachés	13 642	13 642		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 133	29 133		
Taxe sur la valeur ajoutée	139 831	139 831		
Autres impôts taxes et assimilés	5 490	5 490		
Groupe et associés	215 785	215 785		
Autres dettes	17 912	17 912		
Produits constatés d'avance	104 932	104 932		
TOTAL	1 087 738	926 058	151 880	9 800
Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 998			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	14 091			14 091

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit présent client EC	189 951			189 951	
Droit présent client EC	125 715			125 715	
Droit présent client EC	630 000			630 000	
Total	945 666			945 666	

Conformément à l'article 214-3 du PCG modifié par le règlement ANC 2015-06, les droits de présentation à la clientèle ont été amortis sur 10 ans à hauteur de 88 113€.

Le droit de présentation de la clientèle de 125 715€ avait donné lieu au 30/09/2016 à des tests de dépréciation qui avaient conduit à constater une dépréciation calculée par application des flux de trésorerie futurs (DCF) actualisés au taux de 10% sur une durée de 6 ans . L'amortissement opéré à partir du 01/10/2016 a été déterminé sur la base de la valeur nette de dépréciation, soit 27 162€.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis selon les taux suivants :

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	46 945	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de fournitures a été apprécié de façon normative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Produits à recevoir

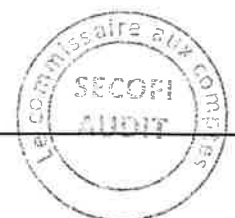
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	41 105
Disponibilités	7 817
Total	48 922

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 362
Dettes fiscales et sociales	21 665
Autres dettes	5
Total	59 079

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	38 326
Total	38 326
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	104 932
Total	104 932



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Missions légales	330 429
Missions contractuelles	2 105 874
Total	2 436 303

Répartition par secteur géographique	Montant
France Métropolitaine	2 259 373
Outre-Mer et hors CEE	176 930
Total	2 436 303

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	10
Total	10

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	20 176	44 045
Dont entreprises liées	17 449	27 815

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 568 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 539€
- ajustements de fin d'exercice : -971€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de l'exercice précédent pour tenir compte de la probabilité de verser une indemnité de départ due à une salariée dans moins de 5 ans. L'indemnité a été calculée en application de la convention collective.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 767
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		10 767

Hypothèses de calculs retenues

1/2 mois du dernier salaire mensuel à partir de 5 ans d'ancienneté et 1/10 de mois par année complète d'ancienneté supplémentaire à partir de la 6ème année

Estimation opérée pour les salariés de plus de 55 ans.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			10 767



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AUDIT ET CONSEILS ASSOCIES	449 764	100.00	18 828
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			





SECOFI AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes

ARICE

64, rue du Rocher

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARICE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des modalités d'amortissement et de dépréciation du fonds commercial.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné les modalités d'amortissement et de dépréciation du fonds commercial.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 février 2025

Le Commissaire aux comptes

SECOFI AUDIT



Laurent MENAGER